



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et
les changements importants quant au fonctionnement,
au personnel et aux programmes**



1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par Bibliothèque et Archives Canada (BAC), tel que l'exige [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2020-2021 et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) et \(B\)](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant.

1.1 Mandat de Bibliothèque et Archives Canada

En vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, le mandat de BAC consiste à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter, au Canada, la collaboration des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de BAC.

Les activités de BAC s'articulent autour de deux priorités stratégiques, à savoir la transformation de ses services et l'optimisation numérique.

Afin de rejoindre un plus grand nombre d'utilisateurs et de leur offrir la meilleure expérience possible, BAC travaille à transformer ses services et l'accès virtuel à la collection. Les usagers s'attendent à trouver rapidement ce qu'ils recherchent et à vivre une expérience en ligne conviviale, dynamique et interactive : c'est exactement ce que BAC vise à leur offrir en tirant le meilleur parti des possibilités du numérique.

À l'heure où BAC s'engage à transformer ses services en vue de mieux diffuser le contenu de sa collection, il doit également agir en amont en optimisant son infrastructure numérique et sa capacité d'acquérir, de gérer et de préserver le contenu numérique sans cesse croissant que lui transfèrent les producteurs de contenu canadiens (institutions gouvernementales fédérales, éditeurs et autres créateurs), ou celui qu'il génère grâce à la numérisation.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par BAC en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par BAC, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) et \(B\)](#) pour l'exercice 2020-2021. Le présent rapport a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

BAC utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 État des autorisations

Tel qu'il est indiqué dans l'état des autorisations ci-dessous, les autorisations totales disponibles au 31 décembre 2020 sont de 131,4 millions de dollars, comparativement à 171,9 millions de dollars au 31 décembre 2019. Le tableau suivant présente une ventilation détaillée des autorisations par exercice financier, selon le Budget principal des dépenses :

Autorisation Crédit/Législative	Description	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020	Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019
Crédit 1	Dépenses de fonctionnement	106 623 414	115 811 645
Crédit 1	Recettes à valoir sur le crédit	(4 500 000)	(550 000)
Crédit 5	Dépenses en capital	17 769 315	44 767 511
Législative	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 336	6 050
Législative	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 521 626	11 893 027
Autorisations totales		131 417 691	171 928 233

La diminution nette de 40,5 millions de dollars s'explique principalement de la façon suivante :

- une diminution de 36,4 millions de dollars liée au projet de construction d'un nouvel édifice pour la préservation des archives analogiques à Gatineau, à la suite du réalignement du financement de ce projet afin d'arrimer les autorisations au nouveau plan de dépenses, y compris un paiement à l'achèvement substantiel maintenant prévu pour l'exercice financier 2022-2023;
- une diminution de 3,4 millions de dollars liée à l'appui à la réponse du gouvernement du Canada à administrer l'entente de règlement du recours collectif concernant la purge LGBT (personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres);
- une diminution de 2,3 millions de dollars du financement lié à l'initiative de revitalisation des langues et cultures autochtones;
- une diminution de 0,5 million de dollars liée au dividende budgétaire du budget fédéral de 2018 ainsi qu'à la contribution volontaire pour la transformation de la gestion financière;
- une diminution de 0,4 million de dollars liée aux archives privées du très honorable Stephen Harper;
- une diminution de 0,4 million de dollars liée au report de fin d'année des budgets de fonctionnement et en capital;
- une augmentation de 2,9 millions de dollars liée au partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada, la Bibliothèque publique d'Ottawa et la Ville d'Ottawa pour le projet d'une installation conjointe.

2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Tel qu'il est présenté dans l'état des dépenses ministérielles budgétaires par article courant, les cumuls des crédits utilisés représentent 92,1 millions de dollars au 31 décembre 2020, comparativement à 97,9 millions de dollars au 31 décembre 2019. La diminution de 5,8 millions de dollars s'explique principalement de la façon suivante :

- une diminution nette de 2,3 millions de dollars des dépenses ministérielles suivantes, principalement attribuable au projet de construction d'un nouvel édifice pour la préservation des archives analogiques à Gatineau, ainsi qu'à la gestion et à l'entretien des édifices à vocation particulière :
 - une diminution de 1,8 million de dollars des dépenses liées aux services professionnels et spéciaux;
 - une diminution de 0,3 million de dollars des dépenses principalement liées aux services publics, fournitures et approvisionnements;
 - une diminution de 0,2 million de dollars des dépenses liées à la catégorie « autres subventions et paiements », principalement pour les paiements tenant lieu de taxes;

- une diminution de 1,6 million de dollars des dépenses ministérielles liées à l'acquisition d'équipements conçus pour la préservation du patrimoine documentaire;
- une diminution de 1 million de dollars des dépenses liées au personnel principalement attribuable aux paiements rétroactifs liés aux rajustements salariaux négociés;
- une diminution nette de 0,9 million de dollars principalement attribuable à la réduction des voyages en raison de la pandémie de la COVID-19 et à des variances non significatives au sein des autres dépenses ministérielles budgétaires de l'organisation.

3. Risques et incertitudes

La section qui suit présente les principaux risques de BAC :

- Au moyen des systèmes en place, BAC risque de ne pas être en mesure d'acquérir, de gérer et de préserver de façon durable le volume exponentiel de contenu qu'il acquiert, qu'il numérise et qu'on lui transfère. Afin d'atténuer ce risque, BAC doit impérativement optimiser les systèmes, l'infrastructure, les processus et les outils qui sous-tendent ses opérations numériques. La mise à l'essai et la mise en œuvre du Système de gestion des biens numériques (SGBN) de BAC et le développement du projet de renouvellement de son système d'information archivistique permettront en partie d'atténuer les effets de ce risque, en contribuant à l'amélioration de sa capacité et de l'interopérabilité de son infrastructure numérique.
- L'accès virtuel à la collection de BAC risque de ne pas être à la hauteur des attentes des usagers actuels; en outre, BAC risque de ne pas pouvoir attirer davantage d'usagers. Développer l'infrastructure numérique de BAC, numériser la collection, la rendre disponible et élaborer des outils numériques conviviaux s'avèrent essentiels pour faciliter l'accès à la collection. Afin d'atténuer les risques, BAC actualisera sa stratégie de prestation de services axés sur l'utilisateur. De plus, il développera une approche de gestion intégrée de ses outils et services virtuels.
- BAC risque fort de ne pas avoir la capacité suffisante pour répondre à ses obligations légales en matière d'accès aux documents d'archives des institutions fédérales et aux renseignements personnels. Les responsabilités de BAC à cet égard vont bien au-delà de celles des autres ministères, puisque BAC est le gardien de milliards de pages de documents qu'il conserve au nom de plus de 200 organismes du gouvernement du Canada. BAC continuera de participer aux efforts de ce dernier pour trouver des solutions pangouvernementales aux défis imposés par le modèle actuel. Cependant, en raison du volume et de la complexité croissants des demandes d'accès assujetties à la

Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, BAC devra trouver des solutions pour s'outiller numériquement et pour être en mesure de fournir les services requis conformément aux normes de services. Le développement d'un modèle de prestation de services numériques plus efficace atténuera en partie les effets de ce risque.

Pandémie de la COVID-19

En raison de la pandémie de la COVID-19 et de l'incertitude liée à son évolution, BAC risque de ne pas pouvoir offrir certains programmes et services de manière optimale et continue. Devant cette incertitude, BAC surveille attentivement la situation et applique les directives des gouvernements fédéral et provinciaux et les conseils des autorités de la santé publique pour planifier la réouverture graduelle et sécuritaire de ses points de service en personne dans l'ensemble du pays. La priorité de BAC est d'offrir à ses visiteurs, à ses employés et à ses bénévoles un environnement sécuritaire et accueillant. Ce contexte amène d'autant plus BAC à innover et à transformer son offre de service afin de rendre la collection disponible en ligne.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changements significatifs en ce qui concerne le personnel, les activités et les programmes de l'organisation au cours du troisième trimestre terminé le 31 décembre 2020.

Approbation des cadres supérieurs

Original signé par :

Leslie Weir
Bibliothécaire et archiviste du Canada
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 9 février 2021

Nancy Taillon
Sous-ministre adjointe par intérim, Services
organisationnels et Dirigeante principale des
finances
Bibliothèque et Archives Canada
Gatineau (Québec), Canada
Le 5 février 2021

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

État des autorisations *(non vérifié)*

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	102 123 414	24 755 889	78 232 761	115 261 645	29 024 355	82 676 616
Crédit 5 - Dépenses en capital	17 769 315	3 819 722	5 255 513	44 767 511	2 674 604	6 258 472
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 521 626	2 880 407	8 641 220	11 893 027	2 973 257	8 919 771
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 336	0	0	6 050	0	0
Autorisations budgétaires totales	131 417 691	31 456 018	92 129 494	171 928 233	34 672 216	97 854 859
Autorisations non budgétaires	0	0	0	0	0	0
Autorisations totales	131 417 691	31 456 018	92 129 494	171 928 233	34 672 216	97 854 859

* N'incluent que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Bibliothèque et Archives Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	90 758 211	22 199 980	67 812 617	92 691 004	24 498 982	68 851 562
Transports et communications	505 248	4 836	67 776	875 661	332 602	930 866
Information	284 868	18 855	66 748	174 744	21 821	189 831
Services professionnels et spéciaux	11 056 932	4 517 147	8 690 857	55 326 485	4 646 934	10 529 459
Location	1 203 048	1 295 206	3 791 687	1 027 681	734 447	3 427 355
Services de réparation et d'entretien	3 527 234	194 890	353 498	5 702 302	239 656	496 551
Services publics, fournitures et approvisionnements	6 419 294	1 082 704	1 581 258	2 068 830	882 302	1 855 377
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	11 786 520	2 518 308	2 963 254	5,727,540	1 455 434	2 831 052
Acquisition de matériel et d'outillage	915 475	214 388	256 970	1 164 780	662 417	1 871 813
Paievements de transfert	1 500 000	346 754	2 492 224	1 500 000	1,296,461	2 688 352
Autres subventions et paiements	7 960 861	(909 057)	4 093 276	6 219 206	(46 502)	4 316 700
Dépenses budgétaires brutes totales	135 917 691	31 484 011	92 170 165	172 478 233	34 724 554	97 988 918
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	4 500 000	27 993	40 671	550 000	52 338	134 059
Total des revenus affectés aux dépenses	4 500 000	27 993	40 671	550 000	52 338	134 059
Dépenses budgétaires nettes totales	131 417 691	31 456 018	92 129 494	171 928 233	34 672 216	97 854 859